

## Annonce

### concernant le stage de pratique technologique des étudiants du 3<sup>ème</sup> année - FILS dans l'année universitaire 2016-2017 – période 10-28 Juillet 2017

Les étudiants en 3<sup>ème</sup> année – **FILS** (et ce qui ont obtenu l'accord de suivre en avance le stage pratique du troisième année) peuvent effectuer le stage de pratique technologique de façon individuelle, dans une entreprise d'exécution des travaux de construction, tout en assurant personnellement l'organisation du stage. Pour les étudiants qui n'ont pas cette possibilité, UTCB-FILS va organiser le stage pratique.

Tous les étudiants en 3<sup>ème</sup> année – **FILS** (et ce qui ont obtenu l'accord de suivre en avance le stage pratique du troisième année) doivent déposer au secrétariat FILS jusqu'au 6 **Juin** 2017 une **demande** afin d'exprimer leur option pour l'une des deux variantes d'effectuer le stage pratique : a) individuellement (en indiquant aussi l'entreprise) ou b) par l'intermédiaire de l'UTCB.

Les étudiants qui ne déposent pas la demande ne seront plus considérés pour le stage organise par FILS et ils pourront faire le stage seulement de façon individuelle.

Les étudiants qui vont effectuer individuellement le stage pratique vont recevoir une **Convention cadre** pour le déroulement de la pratique (disponible aussi en version informatique). Celle-ci doit être complétée par l'étudiant en deux exemplaires, doit être signée par l'entreprise où l'étudiant va effectuer le stage (le document doit aussi avoir le cachet de l'entreprise) et finalement elle doit être déposée au secrétariat FILS jusqu'au **6 Juillet** 2017. La convention cadre doit être accompagnée par un **certificat** (en original, signé, avec cachet et enregistré) par lequel l'entreprise certifie qu'elle déroule des activités dans le domaine de l'exécution des travaux de construction et exprime son accord pour que l'étudiant déroule chez eux un stage pratique dans la période 4-20 Juillet.

Les étudiants qui désirent effectuer leur stage pratique individuellement et qui, pour des différentes raisons, ne peuvent pas présenter la Convention de stage et le certificat d'acceptation de l'entreprise en original, peuvent faire parvenir le certificat d'acceptation par fax (+4021-2429722) ou par email (fils@utcb.ro). Dans ce cas-la, les étudiants doivent apporter les trois documents en original (la Convention et les deux certificats) en original lors du colloque de pratique.

La pratique technologique sera évaluée dans le cadre d'un **colloque** qui sera organisé en deux sessions (la première fin Juillet et la deuxième en Septembre). Lors du colloque chaque étudiant doit présenter un **Cahier de stage pratique**. Celui-ci doit contenir le texte en français, des photos et desseins concernant : la description de la construction que l'étudiant a étudiée pendant son stage, la description des travaux de mise en œuvre de la structure de résistance, des finitions et des technologies employées sur le chantier, la description de l'organisation de chantier et des travaux.

Le colloque consistera à vérifier les connaissances acquises sur le chantier et présentées dans le Cahier de stage pratique.

Les étudiants qui vont effectuer individuellement le stage pratique doivent présenter lors du colloque, ensemble avec le Cahier de stage pratique, un **certificat** (en original, signé, avec cachet et enregistré) par lequel l'entreprise confirme que l'étudiant a effectué le stage.

Le stage de pratique technologique a les objectifs suivants :

- l'étude des caractéristiques de l'objectif à construire selon le projet,
- la suivie des travaux d'exécution des éléments de structure et des finitions,
- apprentissage des technologies utilisées sur le chantier,
- apprentissage des solutions d'organisation des travaux sur le chantier.

#### Calendrier:

Période/Date	Activité
Jusqu'au 6 Juin	présentation de l'option de stage (tous les étudiants)
au plus tard le 6 Juillet	présentation de la Convention cadre pour le déroulement de la pratique et du certificat d'acceptation de l'entreprise (seulement les étudiants qui vont effectuer individuellement le stage)
10 Juillet	formation sur la protection des travailleurs (obligatoire pour tous les étudiants, indifféremment du déroulement du stage pratique – individuellement ou par l'intermédiaire de l'UTCB)
11-28 Juillet	stage pratique
27-28 Juillet	colloque « Pratique »
Septembre	colloque « Pratique »